

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Conseil Municipal du jeudi 25 Novembre 2010 à 20 heures

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Christelle PERSONNAZ et Denis ROUX.

Absents : Xavier HERPIN (pouvoir à Emmanuel HUGUET), André PALLA (pouvoir à Christelle PERSONNAZ)

Secrétaire de Séance : Karine Meilleur

Le conseil autorise l'ajout des points supplémentaires suivants : **Point 10 : Tarifs des prestations communales 2011**
Point 11 : Convention sentiers avec CCB

Le conseil souhaite un bon rétablissement à Mme BOUDGHENE Marie Hélène.

Présentation par Walter VINCENZI du parcours du Rallye du Beaufortain en 2011 les 30 Avril et 1^{er} Mai. 2 passages sur Villard le 1^{er} Mai. Courrier fait aux riverains concernés par le tracé. Arrêté de circulation à prendre par la Mairie. Accord à l'unanimité.

Point n° 1 : Tarifs des secours sur le domaine skiable – A l'unanimité le conseil approuve le principe du remboursement des frais de secours sur le domaine skiable et arrête les tarifs ci-après pour la saison 2010-2011 : bas des pistes 61 €, zone rapprochée 198 €, zone éloignée 335 €, hors des pistes balisées 656 € et secours aux frais réels engagés avec chenillette 175 €/heure, pisteur secouriste 43 €/heure, scooter 68€/heure, véhicule 4x4 : 71 €/heure, secours hélicoptère 49.80 €/minute de vol.

Point n° 2 : Convention avec SAVOIE AMBULANCE pour transports sanitaires – A l'unanimité le conseil approuve le principe du remboursement des frais de transports en ambulances liés aux secours sur piste et arrête les tarifs ci-après : Piste des Saisies ⇒ cabinets médicaux des saisies 150 €, Pistes des Rosières ⇒ cabinets médicaux des saisies 180 €, pistes des saisies ⇒ hôpital d'Albertville 300 €.

Point n° 3 : Secours liés aux pratiques sportives – A l'unanimité le conseil approuve le principe du remboursement des frais de secours liés à toutes pratiques sportives : randonnée pédestre, équestre, en raquettes, à ski, la pratique de moto neige, luge, snow, surf, escalade, vol libre, parapente, deltaplane, planeur, montgolfière, cayoning, rafting, spéléologie, VTT, quad. Les tarifs sont ceux précisés aux points 1 et 2.

Point n°4 : Avenant au marché de travaux GRAMARI pour le réseau d'eau potable Mérandaz Salignon – Après discussion, il apparaît nécessaire de revoir avec SCERCL le principe de cette facturation.

Point n° 5 : Convention de mise à disposition d'un agent du SIVOM des Saisies- Le conseil approuve la convention de mise à disposition de la commune d'un agent du SIVOM des Saisies du 01 Décembre au 31 Mai, pour des travaux de viabilité hivernale, d'entretien des bâtiments communaux et de voirie. Cette convention sera signée pour 2 ans. Rappel de la répartition du temps de travail : M. MANON travaille à 100% pour Villard de Décembre à Mai et le SIVOM nous refacture ses heures. Pour le reste de l'année la répartition est la suivante : 75% SIVOM et 25% Villard soit un jour par semaine de début Juin à fin Novembre. 1 abstention (Jean François DUGIT GROS)

Point n° 6 : commerces de l'immeuble Améria à Bisance 1500. Bail commercial Société MGM – Rappel par M. Le Maire du point n°6 du Conseil du 21 Octobre 2010. Le bail commercial est 3-6-9 avec la clause suivante : MGM s'engage à faire la promotion et la commercialisation du programme en cours mais ne doit en aucun cas procéder à des tractations autres que celles définies par cette clause. Le tarif est de 12€/m³. Par cinq abstentions (Carine MEILLEUR-Christelle PERSONNAZ-Jean François DUGIT GROS-Dominique REGE METRAL-André PALLA (pouvoir à Christelle PERSONNAZ) et 10 pour le conseil autorise M. Le Maire à signer le bail avec MGM.

Point n°7 : Taxes de séjour. Afin d'être en cohérence avec le livret d'accueil distribué aux hébergeurs la délibération du 23 septembre est amendée par la précisions suivantes : les meublés non classés doivent appliquer le tarif de 0.90€ la nuité. Cette modification est approuvée par 14 pour et une abstention (JP Henrioux).

Point n°8 : Suppression du poste d'ATSEM 1^{ère} classe et création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe – Mme Ginette CITTADINI peut prétendre à l'évolution de son poste du fait de son ancienneté dans son grade. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette création.

Point n°9 : Décision modificative – A l'unanimité le conseil donne son accord afin de permettre les ajustements de crédits nécessaires pour clôturer l'année budgétaire.

Point n°10 : Tarifs des prestations communales 2011 – Le conseil approuve une hausse des tarifs de 1.5% tels que ci après :

- intervention des véhicules communaux avec chauffeur (caterpillar – unimog- hydréma, mercedes : 94 €/h,
- Renault Kangoo et Citroen Berlingo : 17.50 €/h,
- mitsubishi : 23.50 €/h.
- Tarif horaire des employés communaux : 26.40 €,
- Indemnité de gardiennage de l'église est de 471.87 € (Fixé par circulaire)
- Tarif d'occupation du domaine public : 8.10 €/m²/an.

Les tarifs des concessions et prestations funéraires, le coût des photocopies, les tarifs de location de la salle polyvalente restent inchangés.

Les tarifs de fourniture d'eau potable en 2011 sont les suivants :

	3 m3	5 m3	7 m3	10 m3	20 m3
Location compteur	18.30 €	24.40 €	59.20 €	65.80 €	135.50 €
Remplacement compteur	60.90 €	71.00 €	188.80 €	195.90 €	321.75 €
Abonnement	58.45 €				
Redevance pollution	0.21 €/m3 (fixé par agence de l'eau)				
Prix de l'eau	de 1 à 100 m3		0.97 €/m3		
	Tranche > 100 m3		0.77 €/m3		

Point n°11 : Convention pour les sentiers – Hélène DURAND expose le montage financier établi par MOGOMA. Les travaux seront réalisés Commune par Commune en fonction des tracés prévus par les conventions. A l'unanimité le conseil autorise M. Le Maire à signer une convention avec la CCB. Suppléants proposés : Hélène DURAND et Bruno MEILLEUR.

Questions diverses :

- Demande de retraite d'un agent. Le Conseil est informé du départ à la retraite de Mme CHAMIOT CLERC Liliane le 02 Mai 2011.
- Affaire Commune/Boonfalleur : conclusion du tribunal. M. Le Maire rencontre Maître GROLEE pour la suite à donner.
- Intervention des secrétaires du SIVOM, suite à leur demande, lors du prochain conseil.
- Transports scolaires : sur le secteur VVF-Villard-Beaufort, un car de 22 places était prévu au contrat entre les Autocars BLANC et le Conseil Général et en réalité c'est un car de 18 places qui fait le circuit. La Communauté de Communes en relation avec le Conseil Général travaille pour trouver une solution pour cette année étant donné que le marché pour l'année scolaire 2011/2012 sera remis en concurrence.
- Conseil d'administration du GIDA : M. Jean Paul HENRIOUX sera le référent du Comité de gestion de l'espace Beaufortain pour Villard.
- M. HENRIOUX apporte des compléments sur la téléphonie mobile et les solutions à trouver pour éviter les zones d'ombres. Un courrier a déjà été fait dans ce sens. La réponse faite n'est pas concluante.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 Janvier 2011 à 20 heures.

**Le Maire,
Emmanuel HUGUET**